



J. M. REMOUCHAMPS

J. M. Remouchamps

(1877-1939)

Le 26 janvier 1939, nous avons eu la douleur de perdre l'un de nos confrères les plus éminents, Joseph-Maurice Remouchamps, né à Liège le 24 octobre 1877.

Notre Commission entrait dans sa deuxième année d'existence, en 1927, quand il fut nommé membre correspondant ; il devint membre effectif en 1929. Pour diverses raisons, il ne put prendre à nos séances une part active. Nous lui devons toutefois une œuvre importante, publiée en 1935 dans le tome IX de notre Bulletin, p. 211-271 : la *Carte systématique de la Wallonie*, précédée d'une *Note sur la frontière linguistique* et d'une double *Nomenclature des communes belges de langue romane*. La carte est au 400.000^e, échelle qui permet de l'utiliser comme carte de travail. L'étude approfondie qui l'accompagne avait fait l'objet d'une communication et de discussions à la section wallonne de notre Commission.

La même année, notre confrère fit en séance plénière une conférence sur la législation belge concernant l'orthographe des noms de communes et de hameaux.

A cela se borne la part directe qu'il prit aux travaux de la Commission ; mais, en sa qualité de Directeur du « Musée de la Vie Wallonne », il a rendu de précieux services à nos diverses publications dialectologiques. Sa collaboration technique a permis, par exemple, d'établir les cartes dialectales qui ont paru dans plusieurs tomes de notre Bulletin, ainsi que la merveilleuse iconographie qui donne tant de prix au *Dictionnaire Liégeois*.

J. M. Remouchamps était avocat ; il avait été formé à la sévère discipline juridique de son patron Charles Magnette. Néanmoins, dès le début de sa carrière, la pratique du barreau ne put absorber sa débordante activité. Fils de l'auteur du chef-d'œuvre liégeois *Tâté l'pèriqué*, il s'intéressa tout naturellement au mouvement littéraire et politique wallon. Membre du Sénat de 1921 à 1925, la question de l'emploi des langues en matière administrative, la revision constitutionnelle, le projet de loi relatif au fonds des mieux doués, bien d'autres questions encore trouvèrent en lui un « debater » aussi compétent qu'énergique. Avec Jules Destrée, il contribua à la fondation de l'Assemblée Wallonne, dont il fut longtemps le secrétaire et l'inspirateur. Il y combattit obstinément pour les principes de liberté. Rappelons qu'en 1919 il avait conçu un « essai d'organisation de l'unité nationale par l'équilibre des partis et l'égalité des races ». Cette thèse équitable et patriotique, qu'il exposa dans un fort in-8°, *Le vote bilatéral et le bilatéralisme* (1), resta sans écho. Beaucoup de ses adversaires ne voulurent y voir que l'apparente complexité du système.

A plusieurs reprises, il demanda qu'il fût tenu compte du wallon dans le recensement décennal des langues parlées en Belgique (2). Ses revendications, si intéressantes au point de vue philologique, n'eurent aucun résultat et les agents recenseurs continuent d'assimiler le dialecte au français !

Il fut plus heureux en 1920, sous le ministère de Jules Destrée : grâce à ses démarches réitérées, des cours de wallon furent institués à l'Université de Liège et, de plus, une section philologique fut annexée à l'Académie Royale

(1) Bruxelles, Larcier ; Liège, Vaillant-Carmanne, 1919.

(2) Cf. Annuaire de la Société de Littérature wallonne, t. 24, p. 84 ; t. 28, p. 73.

de Langue et de Littérature françaises. Nous ne pourrions assez reconnaître le service que notre ami a rendu en cette occasion aux études dialectales en Belgique romane.

Il serait impossible ici d'énumérer les questions d'intérêt public, les œuvres politiques ou scientifiques auxquelles ce grand laborieux a sacrifié son temps et sa santé. Encore sur la fin de sa vie, il fit partie de la première « Commission de Contrôle linguistique » où il joua, trois ans de suite, un rôle de premier plan.

Cerveau méthodique et puissamment organisé, J. M. Remouchamps possédait une documentation étendue et sûre. Travaillant sans répit, il accumulait des notes de tout genre, particulièrement sur le problème linguistique ; il savait mettre toutes choses au point, avec l'exactitude la plus minutieuse. Sa correspondance sera plus tard une source précieuse pour l'histoire de la Belgique contemporaine.

Mais son titre le plus éclatant à notre reconnaissance restera le « Musée de la Vie Wallonne », auquel il a voué le meilleur de sa vie. Ce fut le 23 octobre 1912 que se tint la séance constitutive. Dès le premier jour, il consacra toute son âme de chercheur, d'artiste, d'érudit, à cette institution qui devait être, suivant la définition idéale qu'il en donnait, « un musée de folklore dans le sens le plus étendu du mot, englobant aussi l'ethnographie et l'art populaire ». Grâce à son action toujours en éveil, il en fit une œuvre magnifique où, pour les générations à venir, survivront les innombrables aspects du régionalisme wallon. Objets, livres et manuscrits, photos et dessins, disques et films, souvenirs de toute espèce s'y trouvent méthodiquement classés ; un grand nombre, en exemplaires rarissimes, n'ont pas de prix. Nul ne saura jamais combien cela représente de démarches, de voyages, d'entrevues et de correspondances, de diplomatie et de ténacité. On peut le deviner

en parcourant les trois volumes de ce *Bulletin des Enquêtes du Musée*, qu'il a dirigé et qui débute par un questionnaire modèle, programme éclectique et minutieux, dressé avec la claire vision de l'idéal à poursuivre. Il y a, dans ce modeste périodique, une mine de renseignements strictement contrôlés, coordonnés harmonieusement et soumis à une critique vétilleuse. Et je me plais à répéter ce que des juges compétents ont écrit maintes fois : par la qualité de sa documentation et la rigueur de sa méthode, par le souci d'une iconographie exacte, abondante et artistement présentée, ce *Bulletin* s'est acquis, à l'étranger comme chez nous, la réputation d'une revue ethnographique de tout premier ordre ; il est d'un goût impeccable, d'un caractère attrayant, en même temps que d'une parfaite tenue scientifique (1).

Remouchamps voulait compléter son œuvre en y annexant une « École d'ethnographie wallonne », pour intéresser à ses travaux la jeunesse intellectuelle, avec l'espoir d'y rencontrer des collaborateurs et des continuateurs. Le manque de ressources financières et d'appuis politiques ou universitaires fit échouer ce projet intéressant. Et la mort est venue trop tôt enlever notre ami, qui fut, comme on l'a dit, « le plus vaillant, le plus constant et le plus informé des défenseurs de la Wallonie » (2).

JEAN HAUST.

(1) Après une interruption de trois ans, cet excellent organe vient de reparaitre. Le premier fascicule de 1939 est consacré à la mémoire du défunt. On y trouve également les appréciations émises sur le Musée et ses enquêtes par des personnalités scientifiques européennes.

(2) IVAN PAUL, in *Défense Wallonne*, 12 février 1939. — Voir aussi *Radio-Wallonie*, 27 février (IVAN PAUL) ; *Annuaire d'Histoire liégeoise*, fascicule de 1939 (E. FAIRON) ; *Vie Wallonne*, 15 février (CH. DELCHEVALERIE).